

## Communication

### Décisions du Conseil municipal du 20 janvier 2026

Tavannes, le 28 janvier 2026

*À l'issue de chaque séance, le Conseil municipal partage les décisions et les sujets pouvant être communiqués et qui revêtent un intérêt général pour les habitants de Tavannes. Cette communication est publiée sur le site internet de la commune.*

- **Signature de la charte du Conseil municipal :** Le Conseil municipal a décidé de signer, comme lors de la législature précédente, la charte du Conseil municipal. Par leur signature, les membres s'engagent à en respecter les principes et à l'appliquer avec rigueur. Ce document fait partie intégrante du système de gouvernance du Conseil municipal et complète le Règlement d'organisation de la Municipalité de Tavannes. Il définit un cadre de valeurs et de principes visant à favoriser un fonctionnement harmonieux et respectueux au sein de l'exécutif.
- **Nomination des membres de commissions :** Les quatre partis politiques communaux ont transmis au Conseil municipal leurs propositions de répartition des membres au sein des différentes commissions. Le Conseil municipal a procédé aux nominations conformément à ces propositions.
- **Nomination aux délégations communales :** Les partis politiques ont également proposé des personnes appelées à représenter la commune au sein des diverses organisations et instances auxquelles elle est affiliée. Le Conseil municipal a pris acte de ces propositions et procédé aux nominations correspondantes.
- **Installation d'une cabine acoustique à la salle 3 de l'Hôtel de Ville :** L'École de musique du Jura bernois, qui utilise les locaux situés au rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville, procédera à l'installation d'une cabine acoustique dans la salle 3. Cette installation vise à améliorer les conditions d'enseignement, en particulier pour la pratique de la batterie.
- **Adoption du Plan général d'alimentation en eau (PGA) :** Dans la perspective de l'approbation du Plan général d'alimentation en eau par l'Office des eaux et des déchets (OED), le Conseil municipal s'est prononcé en faveur de l'adoption du PGA établi pour la commune.

Secrétariat municipal

Alexis Bourgeois